

Distingués invités,

Je tiens tout d'abord à remercier Madame la Bâtonnière de Montréal pour cette invitation à discourir sur un sujet qui me tient particulièrement et personnellement à cœur, la santé mentale dans notre profession. Ayant moi-même subi deux épisodes d'épuisement professionnel au cours de ma carrière, dont le premier lorsque j'étais l'associé dirigeant d'une jeune firme d'avocats, je fus aux premières loges pour constater à quel point il est difficile de demander de l'aide pour une maladie invisible et comment le jugement de soi-même et des autres peut être sévère et empreint d'incompréhension lorsque notre outil de travail le plus important, notre cerveau, cesse d'être opérationnel. Heureusement, la stigmatisation des enjeux de santé mentale a diminué avec le temps mais beaucoup de chemin reste à faire.

L'étude universitaire du groupe de travail de la Professeur Nathalie Cadieux, publié en 2022 sur la santé mentale dans le milieu juridique a permis d'identifier scientifiquement l'état de santé mentale de notre profession et dégager des constats frappants.

La Bâtonnière du Québec vous entretiendra dans son discours des actions du Barreau à ce sujet.

Avant de vous donner un bref aperçu d'une initiative de mon équipe sur le sujet, je me permets de vous faire un bref survol des principaux enjeux des professionnels du droit relevés par les travaux de la Pr Cadieux et son équipe :

- ✓ 59,40 % des juristes canadiens vivent de la détresse psychologique au travail ;
- ✓ 24,1 % des juristes ont eu des idées suicidaires depuis le début de leur pratique professionnelle

L'un des facteurs stressants des avocats selon l'étude porte justement sur l'encadrement réglementaire lié à la pratique du droit : 60,9 % des professionnels juridiques ont rapporté vivre du stress par rapport à la possibilité de commettre une erreur professionnelle pouvant conduire à un préjudice pour leur client. Cette proportion serait plus élevée chez les juristes en début de carrière, soit 76,5 % chez les 0-3 ans ou 74,9 % chez les 0-6 ans;

Les membres de mon équipe sont confrontés à tous les jours aux enjeux de santé mentale auxquels font de plus en plus face les avocats. Face à cette crise silencieuse, comment faire notre travail et accomplir notre mission de protection du public sans pour autant ajouter à la stigmatisation de nos confrères qui souffrent en silence.

Mon équipe a, depuis 3 ans, mis l'emphase sur l'importance d'accompagner les professionnels du droit dans l'exercice de leurs fonctions dans une optique de réduction des méfaits plutôt que de répression.

Dans ce contexte, l'équipe de l'inspection professionnelle, en collaboration avec le Bureau du syndic du Barreau, a testé une méthode alternative de gestion des dossiers disciplinaires pour les avocats ayant des enjeux de santé mentale. Nous avons favorisé une approche de collaboration avec le professionnel et nous nous sommes positionnés en alliés. Nous prenons le temps de bien comprendre la condition de l'avocat avant d'envisager tout autre recours ou moyens. Une fois cette condition bien comprise de tous, avec, bien souvent, l'aide des professionnels de la santé de l'avocat que nous contactons avec l'accord de celui-ci, nous élaborons ensuite un plan d'accompagnement de l'avocat vers une voie de passage acceptable pour tous, dans le respect de notre mission de protection du public. Cela nous permet d'éviter de stigmatiser l'avocat, se prémunir face à nos biais inconscients et distinguer la condition de l'avocat de sa capacité à exercer sa profession.

À l'heure actuelle, notre approche novatrice a permis des dénouements positifs dans la quasi-totalité de ces dossiers particuliers. Je suis fier de saluer le travail de l'ombre des membres de l'inspection professionnelle et du bureau du syndic qui ont ainsi permis à des avocats de retrouver leur dignité et, lorsque cela était possible, reprendre leur pratique régulière du droit tout en protégeant le public.

Je vous remercie de votre attention et cède maintenant la parole à ma consœur, Me Sterling.